Informations pratiques pour le vote électronique aux élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

Pour les agent.es affecté.es en Agences Régionales de Santé

Du 1er décembre à 09h00 jusqu'au 8 décembre à 17h00 se dérouleront **exclusivement par vote électronique** les élections professionnelles.

Chaque agent.e vote pour 2 scrutins sur le portail des Ministère sociaux (CSA ministériel, CAP ou CCP) : https://electionsprofessionnelles2022.social.gouv.fr/

Pour participer à ce vote, chaque agent.e a reçu **un identifiant** par e-mail de l'administration depuis l'adresse électronique : [nepasrepondre@evote.sg.social.gouv.fr] ou par un courrier papier au domicile.

Si ce n'est pas le cas, il faut remplir rapidement le formulaire d'assistance en ligne pour être contacté : https://electionsprofessionnelles2022.social.gouv.fr/portail/assistance

Pour voter, il faudra disposer de (tout ne sera pas utilisé mais il vaut mieux parer à toute éventualité) **:**

- **L'identifiant transmis par courriel ou courrier**
- **L'accès à l'adresse électronique professionnelle**
- **Le téléphone portable professionnel, si vous en avez un**
- **Le RIB utilisé par l'administration pour verser votre rémunération**

La procédure de vote sera accessible uniquement du 1er décembre à 09h00 au 8 décembre à 17h00
Elle **se déroulera de la façon suivante :**

1) Rendez vous sur le portail : https://electionsprofessionnelles2022.social.gouv.fr/

   Ou en flashant ce QR code ->

2) Entrez **votre identifiant** et le **code de sécurité** qui apparaîtra à l'écran

3) Dans le bloc intitulé : « **Je vote** », cliquez sur « **Consultez les scrutins, les candidatures et votez** »

4) **Un écran apparaîtra vous indiquant comment va vous être envoyé un nouveau code secret** (SMS sur le téléphone portable professionnel, si identifiant reçu par mail / e-mail sur messagerie professionnelle ou message vocal sur un téléphone fixe, si identifiant reçu par voie postale)

5) Une fois que vous aurez ce code, vous **aurez 10 minutes** pour l'utiliser afin d'accéder aux fenêtres permettant de voter.

6) Il y aura deux votes à réaliser :
   - CSA solidarités/santé
   - CAP ou CCP

En cas de problème d'identification (ou tout autre problème), vous pourrez contacter l'assistance téléphonique 09 69 37 01 00

N'hésitez pas à contacter les militantes et militants CGT de votre agence en cas de difficulté